

Dénomination à adopter dans le langage courant pour les fractions d'euros sur le genre et le pluriel du mot "euro" sur le symbole de l'euro (avis n°1 du 19 juin 1997)

Rapporteurs :

Annick Gaime (Collège Professionnel) ;

Pierre Marleix (Collège Consommateur)

La Délégation à la langue française a souhaité que le Conseil national de la consommation (CNC) se prononce sur la dénomination du " cent " d'euro dans le langage courant et l'orthographe du pluriel d'euro.

le Cent d'Euro

La centième partie de l'euro sera dénommée officiellement " cent " dans tous les pays faisant partie de l'union monétaire euro. En français, ce terme pourrait entraîner un risque de confusion. En effet :

- le terme de " cent " a beaucoup d'homonymes : on trouve en effet, outre " cent ", sans, sang, sens, etc.
- le problème principal vient évidemment de " cent " = centaine.

Ainsi :

" 500 euros " s'écrira " cinq cents euros "

" 0,05 euro " s'écrira " cinq cents d'euro "

En conséquence, le CNC recommande de recourir à la possibilité, prévue dans le considérant 2 du projet de règlement concernant l'introduction de l'euro, d'utiliser dans le langage courant un autre terme qui serait " centime d'euro ".

Un léger risque de confusion subsisterait entre centime de franc et centime d'euro, mais ce risque serait strictement limité à la période de double circulation des monnaies.

Le pluriel du mot " euro "

Le CNC prend acte de l'accord intervenu entre les deux collèges pour souhaiter que le mot " euro " devienne un substantif de genre (masculin) dont le pluriel soit " euros ".

Le symbole de l'euro

Constatant par ailleurs que l'abréviation de l'euro a été définie au niveau européen, et qu'elle a un caractère spécifique et nouveau, le CNC s'interroge sur l'adaptation nécessaire des matériels informatiques pour accepter ce symbole (claviers et micro-ordinateurs, caisses

enregistreuses, adaptation des logiciels, etc.). Le CNC recommande qu'une étude soit menée en concertation avec les professionnels pour déterminer non seulement les évolutions nécessaires des matériels et logiciels pour accepter ce symbole, mais également les éventuelles démarches de normalisation à entreprendre ou déjà entreprises. Le CNC exprime le souhait que le symbole de l'euro soit le même dans tous les pays.

Les membres du CNC, réunis en séance plénière le 19 juin 1997, ont adopté l'avis à l'unanimité des deux collèges.